N B. On vend au dernier moment 449 b. Entre-Rios à fr. 1.70.

Peaux de moutons. — Sans affaires. Stock 75 b.

E. KARCHER.

LE HAVRE, 20 janvier.

Il a été traité 10 balles de laine de Smyrne, suint, à fr. 120 les 100 kilog et 30 b. Espagne noire, suint.

MARSEILLE, 19 janvier.

On a vendu 300 balles de laine Angora, suint, de fr. 110 à 112.50 et 120 b. Bengasi, à fr. 60.

Mouvement maritime lainier

Le steamer espagnol *Tasso* mettait à terre le 20 janvier à Dunkerque 1919 b. laine provenant de la Plata.

Le steamer *Nord* venant d'Oran, est arrivé le 20 janvier à Dunkerque anec laines.

Le steamer *Horrox* parti le 18 janvier de Londres pour Montevideo et Buenos-Ayres où il doit prendre charge en laines.

Le steamer *Ville de-Buenos-Ayres* allant de Dunkerque et le Havre viâ Bordeaux à la Plata, prendre charge en laines pources ports, a fait route le 19 janvier de la Pointe-de-Graves.

Le steamer *Belgrano* attendu de la Plata à Dunkerque avec laines, a passé le 18 janvier à Ténériffe (Canaries).

Le steamer anglais *Bellenden* allant de la Plata à Dunkerque avec laines, a suivi le 18 janvier de St-Vincent (Cap-Vert.

Le steamer *Président-Leroy Lallier* est parti le 19 janvier de Marseille pour Dunkerque viâ Cette et Bordeaux avec transbordements divers.

Le steamer anglais *Moorcoch* a été expédié le 20 janvier de Londres pour Dunkerque.

Le steamer *Hevelias* venant de la Plata, est arrivé le 20 janvier à Anvers.

Le steamer *Frédéric Morel* qui est monté à Bordeaux le 18 janvier venant de Marseille et allant à Dunkerque, est venu aborder le bateau-feu de Bec-d'Ambrez et lui causa quelques dégâts.

Le steamer anglais *Iberia* a été expédié le 19 janvier de Londres pour Sydney (Australie).

Le steamer anglais *Danaescas* a été expedié le 19 janvier de Londres pour Melbourne, Sydney, etc., par la voie du Capet prendra des laines à son retour pour l'Europe.

Le steamer *Armandale* est parti le 19 janvier de Grenock pour la Plata où il chargera en laines

Les steamers anglais *Bellena*, *Muskelyne* et *Niger* prennent actuellement charge en laines à la Plata pour l'Europe.

Le steamer *Memphis* est parti le 15 janvier de Montevideo pour Hambourg avec laines.

Le steamer allemand *Nurnberg* est arrivé le 18 janvier à Adelaide (Australie) et y prend charge pour Brême en laines.

Le voilier anglais *Star of-France* est arrivé le 18 janvier à Melbourne (Australie) venant de Londres.

Le steamer *Yeoman* est parti le 19 janvier de Port-Said pour Anvers avec laines de Sydney.

Les steamers *Sir-Garnet-Wolseley* et *Sunbeam* sont arrivés le 18 janvier aux Grandes-Canaries, venant de la Plata.

Le steamer *Cyamus* est parti le 19 janvier de Liverpool pour la Plata.

Le steamer *La Vendée* venant prendre charge pour Dunkerque est arrivé le 17 janvier à Philippeville.

Le steamer *Poitou* est arrivé le 19 janvier à Marseille venant de la Plata.

Le steamer *Donnai* est arrivé le 19 janvier à Marseille venant de Batoum.

Le steamer *Alice* venant d'Algérie, est descendu le 19 janvier de Bordeaux pour St Nazaire où il est arrivé actuellement étant porteur de marchandises pour Dunkerque.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN INCENDIE D'UNE VIOLENCE EXTRÊME s'est déclaré vendredi à huit heures du soir, dans un vaste bâtiment dépendant de l'usine Albert Lefebvre, rue Saint-Antoine.

Ce bâtiment, très vieux, servait de magasin de laines cardées ; il donnait d'un côté sur le fort Bayart-Cuvelier ; c'est là que les pompes se postèrent d'abord.

Puis une pompe à vapeur fut placée rue de la Fosse-aux-Chênes, et les pompiers attaquèrent ainsi l'incendie de deux côtés.

Mais à huit heures un quart déjà, le feu, qui avait pris naissance à l'étage supérieur, gagnait le reste du bâtiment avec une rapidité saisissante.

A huit heures et demie, la muraille de droite tombe avec fracas sur le tissage Heyndrickx-Noufflard et Cie.

Un magasinier de la maison Heyndrickx est atteint par la chute du mur ; relevé aussitôt, il est transporté chez M. Heyndrickx où il reçoit les premiers soins ; heureusement son état n'est pas grave ; il n'a qu'une coupure à la lèvre inférieure, une légère blessure à l'œil gauche et une brûlure à l'épaule.

A neuf heures, un petit magasin dépendant de la fonderie de M. Louis Bodart, qui se trouve situé au milieu du fort Bayart, prend feu.

Les pompiers dirigent leurs efforts de ce côté.

A neuf heures dix minutes, la muraille de gauche du bâtiment incendié s'écroule, et, au bout de quelques secondes, la grande muraille qui fait face au fort Bayart, tombe à son tour au milieu d'un fracas épouvantable.

Deux petites maisons du fort Bayart sont atteintes par la muraille qui vient de s'effondrer.

Par bonheur, personne ne s'y trouve, et les dégâts, de ce côté, sont peu importants.

Ces habitations étaient occupées par les familles Debruyne et Vandersteene.

A ce moment, la lueur, projetée par l'incendie, est si vive que le ciel est illuminé au-dessus d'une grande partie de la ville, et que de tous les points on aperçoit les flammes, qui s'élèvent à une grande hauteur dans le ciel sombre.

Mais dans leur chûte, les murs ont fait certains dégâts.

Outre le tissage Heyndrickx, qui, d'ailleurs, a peu souffert, les tissages de MM. Anatole Cordonnier, et Adolphe Catteau, ont aussi été légèrement atteints.

L'atelier de fonderie de M. Louis Bodart a été très endommagé.

Il est impossible de fixer, quant à présent, même approximativement, le chiffre des pertes.

A neuf heures et demie, tout danger nouveau était écarté. Une brigade de pompiers, est restée toute la nuit sur le lieu du sinistre.

Nous avons remarqué la présence de MM. Julien Lagache, maire ; Vinchon et P. Watine, adjoints ; Gilbert Sayet, secrétaire de la mairie ; de nombreux ecclésiastiques, de professeurs du college, de MM. Barroyer, commissaire central, Accolas, Descarpentries et Desoutter, commissaires d'arrondissement.

Nouveaux détails. — Le chiffre des pertes vient d'être établi approximativement.

Voici de quelle façon elles peuvent se répartir :

Bâtiment Albert Lefebvre et marchandises	500.000 fr.
Tissage Adolphe Catteau	50.000 »
Tissage Heyndrickx-Noufflard	30.000 »
Tissage Anatole Cordonnier	25.000 »
Atelier de mécanique Charles Bodart	8.000 »
Maison J. Debruyne	300 »
Maison Veuve Theyère	100 »

Pendant toute la journée de samedi, une fumée épaisse s'est dégagée des décombres : le pignon de droite du bâtiment incendié tient encore debout.

C'est un triste spectacle que l'intérieur de ces deux petites habitations ouvrières où les toitures ont été défoncées et une partie des meubles brisés.

Nous avons dit dans notre premier compte-rendu, fait à la hâte, qu'il y avait eu un blessé : nous apprenons aujourd'hui qu'un jeune homme, habitant la rue Saint-Antoine, cour Desfontaines, du nom de Sylvain Vandenbulcke, a eu un doigt écrasé dans la manœuvre des pompes. Il a reçu immédiatement les soins empressés des trois docteurs qui se trouvaient là.

Les dégâts occasionnés par le sinistre occasionneront, pour deux cents ouvriers environ, une perte de travail de quelques jours.

Tous les bâtiments sont assurés, ainsi que les marchandises.

La cause de l'incendie est inconnue : toutefois elle ne paraît en aucune façon devoir être attribuée à la malveillance : les ouvriers sont sortis à sept heures, et c'est une heure après que le feu s'est déclaré.

Il est probable que le cardé se sera échauffé au contact de la teinturerie, qui est contiguë aux magasins.

Caisse d'épargne de Roubaix. — Le conseil de direction de la Caisse d'Epargne de Roubaix s'est réuni vendredi matin et a décidé la création d'une seconde séance de versements et de remboursements, qui sera tenue tous les samedis matin de neuf à onze heures.

Cette décision a été prise pour faciliter l'accès de la caisse aux déposants et afin d'éviter l'encombrement qui se produisait à la séance du dimanche.

C'est une excellente mesure qui sera bien accueilli du public habituel de la caisse d'épargne.

La première séance de semaine aura lieu le samedi 28 janvier, dans le local ordinaire.

Le but patriotique de la société d'armes « l'Union Roubaisienne ». — Nous annoncions dernièrement que M. le capitaine Despatures et M. le lieutenant Joseph Pollet, ont bien voulu accepter, le premier la présidence d'honneur et le second la vice-présidence de la société d'armes *l'Union Roubaisienne.*

Le but patriotique de cette société, composée comme nous l'avons dit, de maîtres et de prévots sortant des regiments français, explique l'acceptation généreuse de MM. Despatures et Pollet.

C'était en effet à des personnalités représentant l'armée dans notre ville qu'incombait le devoir et l'honneur d'encourager l'œuvre entreprise par nos maîtres d'armes. Il n'est pas sans intérêt de faire connaître l'intention honorable des fondateurs de cette utile société qui compte actuellement seize membres actifs.

» Beaucoup de jeunes gens qui se préparent soit au volontariat soit au service de plusieurs années ne peuvent se payer le luxe d'un professeur d'escrime; il en est un grand nombre qui, leur service fini, ne retrouvent que peu ou pas l'occasion de continuer l'étude des armes, et partant la délaisse.

C'était une lacune à combler. La pensée est venue au fondateur de l'*Union roubaisienne*, et en particulier à M. Alexandre Dumez son président, à qui nous voulons donner ici un témoignage de reconnaissance, de prendre sur leurs heures de repos pour se tenir à la disposition de ces jeunes gens, qui trouveront ainsi l'occasion d'apprendre et d'entretenir cet art si utile et si éminemment français.

Les fondateurs ont pensé aussi, aux officiers de la réserve et de la *territoriale* ; ils ne manqueront certainement pas de profiter de cette occasion de tirer avec des maîtres consommés.

Pour bien affirmer le but patriotique de l'*Union roubaisienne*, les maîtres enseignent les armes à un certain nombre de jeunes gens de nos écoles, parmi lesquels on signale déjà quelques sujets remarquables, grâce au dévouement du directeur de salle M. César Moulard.

Une société, dont le but est si respectable, ne peut manquer de trouver une grande sympathie, près du public et de l'administration municipale; aussi nous lui prédisons un grand nombre de membres honoraires et lui souhaitons l'appui effectif de l'Administration toujours soucieuse d'encourager les œuvres utiles.

Tentative de meurtre. — La police a arrêté, samedi après midi, un jeune ouvrier appreteur, demeurant rue Sainte-Thérèse, qui s'est rendu coupable d'une tentative de meurtre sur une personne de Croix, Mlle Bonte.

Ce jeune homme, qui courtisait la nièce de Mlle Boute, s'était vu fermer la porte de la maison de sa fiancée ; il en avait conçu un ressentiment pour Mlle Bonte, et avait tiré un coup de revolver sur elle, sans l'atteindre.

Histoire de coffre-fort. — Une tentative de vol qui dénote de la part de ses auteurs, une audace inouïe, invraisemblable même, a été commise dans la nuit de jeudi à vendredi chez M. Valentin-Roussel, filateur, rue de la Paix.

Vers trois heures du matin, Mme Briffaut, épicière, habitant la maison attenante à la filature Valentin, entendit un bruit semblable à celui d'un meuble très lourd qu'on descendait d'un escalier.

Elle ouvrit la fenêtre, et bientôt elle aperçut un individu qui sortait de la fabrique par la grand-porte, qui était ouverte.

Elle cria « au voleur ! »

Au même instant deux autres individus sortirent de la fabrique, rejoignirent leur compagnon, et tous trois s'éclipsèrent dans l'ombre.

Mais, soit qu'on n'eût pas entendu l'appel de Mme Briffaut, soit par excès de prudence, les fenêtres du voisinage demeurèrent hermetiquement closes, et le silence redeviut profond.

Vendredi matin on eut devant les yeux, en entrant sous la porte, le coffre-fort bien installé sur des bobines de peigné, précaution qu'on avait prise afin d'amortir le bruit de la chûte.

Les voleurs avaient descendu des bureaux de l'étage cette pièce qui ne pèse pas moins de trois cents kilogs : ils n'avaient pas même essayé d'en fracturer la serrure : ils se disposaient donc à l'emporter, quand la dame Briffaut vint les déranger dans leur besogne.

Il est probable qu'un des trois voleurs s'était fait enfermer le soir dans l'intérieur de la maison : les serrures des deux portes qui donnent accès dans l'usine étaient fracturées et les portes ouvertes.

On se rappelle que l'année dernière a eu lieu dans la même maison, une tentative de vol : la porte d'entrée avait été forcée, et la serrure du coffre-fort abimée, sans résultat, néanmoins.

Le coffre-fort ne contenait cette fois que peu d'argent.

Chronique colombophile. — L'exposition de M. Dujardin a obtenu un très vif succès; quoique organisée avec beaucoup d'originalité cette exposition présentait un grand attrait par les beaux sujets primés, les inscriptions des voyages d'Espagne et enfin par le matériel colombophile.

Malgré le grand nombre d'étrangers venus de tous côtes pour se rendre compte des progrès de notre sport colombophile, M. Dujardin s'est mis à la disposition de tous, pour faire la description de ses différends appareils.

Le « garde-manger indispensable » (système J.-B. Niffle) a surtout soulevé l'admiration générale. Sous forme de meuble élégant il donne à l'amateur toute sécurite possible pour la bonne conservation des graines, et tout amateur sérieux n'ignore pas que de la bonne qualité de la nourriture dépendent généralement tous les succès.

Dimanche prochain 22 janvier, exposition des pigeons des membres du cercle *Union*, habitant Tourcoing :

1° M. Antoine Hansenne, frère du célèbre amateur belge surnommé le Roi des colombophiles ; 2° M. Juste Honoré, fabricant ; 3° M. Alfred Tanchon, négociant en grains.

Le nom seul des exposants nous annonce une exposition supérieure.

Croix. — Deux gamins se sont introduits jeudi soir par le soupirail de la cave chez M. Dazin ; ils ont bu quelques bouteilles de vin et enlevé du beurre.

Les petit voleurs ont été arrêtés.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,55 ; Blanc, 3 livres, 0,50 ; Ménage, 4 livres, 0,55.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Fanfare du Crêchet. — Les sociétaires sont priés se se rendre au local de la société dimanche 22 janvier à 10 heures du matin pour la répétion générale pour l'enterrement de M. Victor Warhem, dimanche 22 janvier à 3 h. du soir.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de chauffeurs, à l'ancien conditionnement, rue du Château. Tous les dimanches à 10 h. du matin, professeur: M. E. Cornut.

Cours de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, cour de l'Hôtel des Pompiers, tous les dimanches, à 10 h. du matin. Maître rentreur, M Delplanque.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La Municipalité du Havre se préoccupe, à bon droit, des logements pour la classe ouvrière. D'après un rapport présenté dernièrement au Conseil Municipal du Havre :

« La ville accorderait pendant 30 ans, une garantie de 4 1/2 0/0 à un capital de 500.000 fr.;

» Les habitations ouvrières seront de deux types, devant se louer, dans le premier cas, de 246 à 301 fr. ; dans le second, de 341 à 442 fr. ;

» Les locataires jouiraient de la faculté d'achat, moyennant une redevance annuelle supplémentaire pendant une période déterminée. »

Nous signalerons, nous, dans le même ordre d'idées, la question des habitations pour une partie de notre population qui n'est pas la moins intéressante, les employés de commerce.

Il est avéré que les logements d'un loyer annuel de 5 à 700 fr. se rencontrent assez difficilement à Tourcoing.

La société qui entreprendrait, avec ou sans la garantie de la municipalité, la construction de maisons d'employés dans des conditions semblables à celles adoptées au Hâvre, ferait certainement œuvre éminemment utile.

Le verglas, qui s'est subitement produit samedi matin, a, pendant quelques heures, rendu la circulation presqu'impossible dans la plupart de nos rues. Il en est résulté de nombreuses chûtes dont quelques-unes assez graves. Ainsi on nous signale un jeune enfant qui, au sortir d'une école, s'est fracturé la jambe en tombant.

Une erreur typographique nous a fait dire dans le numéro d'avant-hier, à propos des élections au Tribunal de Commerce : « ... en remplacement de M. Edouard Six, *premier* juge titulaire... » c'est *prom:s juge titulaire*... qu'il faut lire.

S'adresser au bureau du journal, 42, rue des Poutrains, pour les fournitures de bureau et les commandes d'imprimés de tous genres : têtes de lettres, factures, memorandums, bulletins d'envoi, mandats, circulaires, registres spéciaux, livres à souches, etc. ; programmes et affiches de concerts, avis de naissance et de mariage, lettres de convoi et d'obit donnant droit à l'insertion dans le journal.

LILLE

UN SUICIDE A LA BRASSERIE BECKER. — Un évènement tragique s'est passé vendredi soir, à minuit moins dix minutes, à la *Brasserie Becker*.

Depuis quelques minutes, un jeune homme assez convenablement vêtu, attablé seul près de l'orchestre, du côté de la rue Esquermoise, donnait des signes étranges d'agitation.

Ses voisins l'ont vu tout-à-coup sortir un revolver et jouer durant quelques minutes avec cette arme.

Puis soudain, avant qu'on ait eu le temps de prévenir ce crime, l'inconnu s'appliqua le canon du revolver sur le front.

Une détonation a retenti et le malheureux s'est affaissé sans pousser un cri; l'arme est tombé à ses pieds. On devine l'emotion qui s'est emparée de tous les consommateurs attablés dans l'etablissement. L'orchestre s'est tu immédiatement; les dames jetaient des cris d'effroi, pendant qu'on s'empressait autour du jeune homme et qu'on le transportait à la Pharmacie Centrale, rue Esquermoise.

Mais tous les soins étaient inutiles. L'inconnu avait cesse de vivre; la mort avait été instantanée et nous devons ajouter ce détail, que la blessure de très petite dimension, n'a presque pas saigné.

On a etendu le jeune homme au milieu de la pharmacie, en attendant le commissaire de police charge de constater l'identite : M. Six n'a pas tarde à arriver.

Il a visite le jeune homme qui n'avait sur lui qu'un porte-monnaie contenant 2 fr. 85, une montre en or et une bague.

On n'a trouvé aucun papier pouvant le faire reconnaître; mais son chapeau provenant d'une chapellerie de Béthune, était marqué aux initiales C. H.

Parmi les indications fournies par des officiers de chasseurs à pied, présents au moment du suicide, ce jeune homme qui doit avoir 25 ans, serait un nomme Charles Hobert, clerc de notaire à Aire.

Il aurait servi au 16e chasseurs à pied où on le considérait comme un exalté.

On nous dit même que pendant son service militaire, il aurait eu 180 jours de prison.

Ce malheureux avait à Lille une amie dont on connait l'adresse. On saura donc probablement à quoi s'en tenir sur ce triste évenement.

Le revolver a dû être acheté hier ; c'est une arme à bon marché, toute neuve et encore chargée de cinq coups.

A minuit et demi le corps a été transporté à la morgue.

La première session d'examens pour l'obtention du certificat d'aptitude pédagogique, sera ouverte dans toute la France, le 20 février 1888.

Les inscriptions seront reçues dans les bureaux de l'inspection académique de chaque département jusqu'au samedi 4 février au matin.

Chronique du vol. — Un auda ieux filou vient de rééditer, au préjudice de plusieurs débitants de tabac de la ville, un *truc* fort en faveur il y a quelque dix ans parmi les escrocs : le vol aux timbres-postes.

Un monsieur bien mis entre dans un bureau de tabac et demande pour 25 fr. de timbres-poste, qu'on lui étale sur le comptoir. L'homme en emplit une enveloppe qu'il glisse dans la poche de son pardessus, — puis, il s'aperçoit, avec les formules qui accompagnent d'ordinaire ces constatations, qu'il a laissé sa bourse dans son bureau.

« Je reviendrai tantôt chercher les timbres, dit-il, » et il retire de sa poche une enveloppe en tous points semblable à la première, mais pleine de papiers sans valeur. Puis, il disparaît, et on ne le revoit plus.

Un certain nombre de débitants de tabac, en particulier du boulevard de la Liberté et de la rue de la Monnaie, ont déjà été victimes de cet habile chevalier d'industrie. Des plaintes ont été déposées et la police ne tardera sans doute pas à arrêter le filou.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le Théâtre Deschamps donne en ce moment la *Petite Mariée*, opéra-bouffe en trois actes, livret de MM. Letevrin et Vanlo, musique de Lecoq.

La premiere représentation de cet ouvrage a eu lieu au Théâtre de la Renaissance, en 1875, depuis il tient une place assez marquée dans le répertoire des pièces gaies.

La *Petite Mariée*, renferme plusieurs morceaux saillants qui ont passé dans le domaine public. Quant au livret, il est très amusant et reste dans des limites qui ne devraient jamais être franchies. Si nous faisons cette remarque, c'est parce que nous voulons constater combien on rencontre peu à présent de pièces intermédiaires entre le grand opéra et l'opérette burlesque. L'esprit et le bon goût ne font pas souvent bon ménage. L'œuvre qui nous occupe pourrait à la rigueur combler ce vide : la musique en est gracieuse et agréable, et le sujet très gai sans être bouffon.

Le théâtre Deschamps a bien monté la *Petite Mariée*, et toute la troupe la joue avec beaucoup d'entrain. Les rôles principaux, bien tenus, sont répartis de la façon suivante : Graziella, Mlle Marie Deschamps; Lucrezia, femme de Monniflasco, Mme Lenormand; le Podestat, M. Karls un baryton doué d'une jolie voix et qui chante agréablement; San Carlo M. Luciani, ténor; Monniflasco, M. L. Couvreur. Les choristes chantent avec justesse et surtout avec beaucoup d'ensemble.

OCTAVE.

Le Choral Nadaud, qui s'entend si bien à composer de façon attrayante, les programmes de ses charmantes fêtes, organise en ce moment son concert d'hiver, qui sera donné à l'Hippodrome le mardi 31 janvier prochain.

La société répète en vue de ce concert, qui promet beaucoup, un chœur très original de Laurent de Rillé. *Les Dore* (*Minuit*).

Le *Choral Nadaud* donnera aussi les chœurs du 2e acte de Guillaume Tell, dont l'exécution a été si remarquée au concert d'hiver de 1886. Le trio sera chanté par MM. Minssart, Emile Desbarbieux et un fort ténor de Paris.

Mais la grande attraction sera, comme tout paraît l'annoncer, le jeune violoniste, Henri Marteau, un enfant de quatorze ans, que des critiques sérieux ont appelé « un prodige » ; et, en effet, il a figuré dans divers concerts de Paris à côté des de Reské, Raoul Pugno, Augnez, Mounet-Sully, etc... Partout il obtient un succès extraordinaire.

M. Gounod, qui tient en haute estime le jeune artiste, a composé pour lui et lui a dédié la *Vision de Jeanne d'Arc*, que M. Henri Marteau jouera le 5 février à Angers, dans le grand festival Gounod.

Nous aurons aussi la bonne fortune d'entendre M. Maurice Bouron, dont il suffit d'inscrire le nom sur un programme pour dérider les personnes les plus moroses, lorsqu'elle l'ont vu, même une fois.

La Cœcilia Roubaisienne offrira à ses membre honoraires, dimanche 22 janvier, à 7 heures précise dans son local, rue d'Alma, un grand concert pour lequel elle s'est assuré le concours d'artistes distingués.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 20 janvier 1888.

Présidence de M. HEDDE

Les cabarets. — L'excès en tout est un défaut dit un proverbe qui n'a pas tort. On comprend fort bien, qu'après avoir passé une semaine au travail, il soit utile de se distraire et qu'une séance au cabaret remplisse cet effet salutaire. Mais malheureusement on oublie trop souvent que le cabaret ne doit être qu'une distraction et qu'il n'est pas permis d'y faire de trop copieuses libations. C'est par là que passent d'ordinaire les habitués de la correctionnelle Où commence la scène qui les amène sur le funeste banc. Au cabaret. Où finit-elle ? Vous savez où.

Quand la raison est au fond du verre, il ne faut pas grand chose pour transformer les joyeux buveurs en champions. Au cours de la dispute, les chaises volent en éclat et le cabaretier coupable d'avoir trop versé passe à la glace.

Le comptoir est dévalisé et les bouteilles servent d'obus. C'est encore ce qui est arrivé, il y a quelques jours chez Dernoncourt, cabaretier dans la rue du Fontenoy.

La famille Morez, composée du père et des deux fils, est condamnée à des peines variant de 16 francs à 3 mois de prison. Alfred Fauvarque mêlé à la bagarre est condamné 16 francs. Henri Morez qui a été condamné à 3 mois était accusé d'un outrage public à la pudeur.

MAITRE CARRÉ.

NORD

Nomination de juges de paix. — M. Lancelot, juge de paix à Boulogne-sur-Mer est nommé au Mans. M. Davaine, adjoint au maire de Carvin, est nommé suppléant à St-Amand (rive gauche).

Comines. — La catastrophe de lundi aura fait une cinquième victime. Non loin du lieu de l'accident, se trouvait, en effet, la nommée Adrienne Dumont, femme Paternotte, qui était dans une situation intéressante. L'émotion que cette femme éprouva fut si forte qu'elle en tomba malade et qu'elle vient d'accoucher prématurément.

La malheureuse est morte.

Les autres blessés vont beaucoup mieux et l'on espère les sauver tous.

Dunkerque. — *Le naufrage du vapeur français Eyriaud-des-Vergnes.* — On écrit de Cette à la date du 18 courant :

« Le steamer français *Eyriaud-des-Vergnes*, capitaine Seronde, qui s'est échoué près de notre port en allant de Marseille à Dunkerque, est une perte totale. Les trois quarts du chargement ont été sauvés. Une faible partie est assurée à Bordeaux ; le navire est assuré à Dunkerque. »

Iwuy. — Le jugement qui condamnait à deux ans de prison la veuve Guillot, l'auteur des lettres anonymes d'Iwuy, a été confirmé par la Cour d'Appel de Douai dans son audience de mercredi.

BELGIQUE

Chambre des représentants. — La situation des instituteurs démissionnaires en 1879, pour motifs de conscience, a fait hier l'objet d'une longue discussion, à propos d'une pétition signée par plusieurs intéressés. M. Woeste a appuyé cette pétition. M. Begerem a aussi chaleureusement défendu la cause des opprimés, des oubliés, hélas! en comparant le traitement infligé par les « libéraux » aux instituteurs catholiques et le regime de faveur octroyé par les catholiques aux instituteurs « libéraux » sans élèves.

Bref, il résulte de la déclaration de M. le ministre de l'intérieur que la question sera tranchée prochainement.

On a continué ensuite la discussion du budget des affaires étrangères.

Sur un réquisitoire de M. le juge d'instruction Ketels, la police a saisi jeudi matin à Bruxelles tous les exemplaires du journal de Defuisseaux : *La République*.

Un sauvetage émouvant a eu lieu dans la nuit du 17 au 18 janvier, à Enghien.

Un vieillard de 75 ans, nomme Joseph Potvin, chiffonnier, dont la femme est en traitement depuis quelque temps à l'hôpital d'Enghien, habitait seul une petite maison dans la campagne, derrière le collège d'Enghien ; ce vieillard etant rentré chez lui en état d'ébriété, vers 7 h. 1/2 du soir, alluma sa lampe au moyen d'une-allumette qu'il jeta sans doute sur un tas de chiffons, puis monta à l'étage pour se coucher.

Vers neuf heures du soir, MM. les abbés Guillaume Sterck, Gustave Crêteur et Léon Hauris, professeurs du collège d'Enghien, ayant vu de leurs chambres que les flammes embrasaient tout le rez-de-chaussée de la petite maison Potvin, se sont bravement élancés vers le lieu de l'incendie, ont enfoncé la porte et, à force de jeter des seaux d'eau sur le feu, sont parvenus à l'éteindre.

Ils brisèrent alors une fenêtre de l'étage pour aérer la place et finirent par trouver le vieillard vêtu et accroupi près de son lit. Ils lui administrèrent les derniers sacrements, le transportèrent à l'hôpital et coururent chercher M. le docteur Duwez.

Mais tous les soins prodigués par ce docteur restèrent sans succès. Le pauvre vieux, victime du genièvre qu'il aimait tant, mourut peu de temps après son arrivée à l'hôpital, sans avoir repris connaissance.

Grève à l'arsenal de Cuesmes, près de Mons. — Un commencement de grève a eu lieu à l'arsenal de l'Etat à Cuesmes.

Les ouvriers, d'habitude payés au mois, avaient fait des démarches pour que le paiement se fît tous les quinze jours.

D'après des ordres venus du ministère, satisfaction devait être donnee aux ouvriers.

Le 4 janvier, le premier paiement devait être fait, mais il ne fût effectué que le 7, d'où réclamations des ouvriers.

Le directeur de l'établissement promit que désormais le priement se ferait règulièrement tous les 15 jours, conformément aux ordres ministériels.

Jeudi devait avoir lieu le paiement de la première quinzaine de janvier.

Après-midi, vers 2 heures, comme le bureau de comptabilité n'avait pas encore regle le salaire des ouvriers, ceux-ci, au nombre de 5 à 600, se rendirent au bureau de M. de Grilage, directeur de l'arsenal, et annoncèrent qu'ils cessaient le travail parce qu'ils ne recevaient pas leur quinzaine. Le directeur parlementa avec les ouvriers et leur promit que samedi s'effectuerait la paie.

Le soir, à la sortie des ateliers, les ouvriers ont affirmé qu'ils étaient décidés à entrer en grève dès samedi s'ils n'avaient pas reçu satisfaction.

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. Pain méneage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers deblé roux ou niacaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.78 c. Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.65. Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.93 c. *Pain de fleur* (dit pain français), composé de fleur première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 0.4.375; les deux pains, à 8.750; les quatre pains, à 17.500; les huit pains, à 35 c. Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 18 janv. 1887.

Le Maire de Roubaix, A. PAUMIER, adjoint.

ETAT-CIVIL. *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 20 janvier.* — François Leplat, rue Bernard, 64. — Madeleine Leveugle, rue de l'Ouest, 111. — Jeanne Descamps, rue Plutarque, 8. — Léontine Vercruysse, rue de Cohem, maisons Waiteau — Maria Hellemont, rue de Mouveaux, cour Dubeaurepaire, 4. — Laure Horrenan, rue de Lille, cour Six, 1. — Jules Verhulst, rue de la Basse-Masure, cour Lagache, 22. — Marthe Pottier, rue des Sept-Ponts, 16 — Alberic Sorriaux, rue de France, 20. *Déclarations de décès du 20 janvier.* — Doutreligne, présente sans vie, rue de Lille, cour Six, 11. — Victor Brice, 3 mois, rue Vaucanson, cour du Concile, 1. — Albert Vendberbecken, 73 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Jean Gesnoin, 69 ans, chaudronnier, Hôtel-Dieu. — Louis Lepers, 76 ans, journalier, Hôtel-Dieu — Cyrille Potier, 31 ans, plafoneur, Hôtel-Dieu — Victor Warhem, 29 ans, cordonnier, Grande-Rue, 109. — Vilette, présenté sans vie, rue Toulouse, 31.

WASQUEHAL. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 janvier.* — Edmond Delplanque, pavé du Beûle — Augustin Dupont, au Bourg. — Olympe Bonte, au Bourg — Emilie Loridan, Quême. — Adrienne Dal, pavé du Beûle. — Marie Mulliez, au Bourg. — *Déclarations du 1er au 15 janvier.* — Jean-Baptiste Decottignies, 79 ans, Molinel. — Aline Eggermout, 7 semaines, pavé du Beûle. — Gustave Degand, 1 an 3 mois, Plomeux. — Eléonore Hequette, 60 ans, au Bourg. — Célina Leroy, 38 ans, Capreau. — Cyrille Deleporte, 4 mois, au Bourg.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 19 janvier* — Eugène Thonon, rue du Tilleul. — Gustave Leveugle, rue de la Croix-Rouge. — Carlos Cornard, rue du Tilleul. — Simonne Laurent, rue Nationale. — Madeleine Desrousseaux, au Brun-Pain — Claire Miroux, sentier de Roncq. — Philomène Flipo, à la Croix Rouge. — Maurice Lefebvre, à la Croix-Rouge — *Déclarations de décès du 19 janvier.* — Marie Verplancke, 9 mois, rue Lerouge. — *Du 20.* — Célina Rousselle, 11 mois, au Blanc-Seau.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELESALLE-DELCAMBRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-François DE ESALLE, veuf de Dame Sophie DELCAMBRE, décédé à Wasquehal, le 19 janvier 1888 dans sa 87e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 10 heures 1/2, en l'église de Wasquehal. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, près de la Place. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 20 février 1888, à 10 heures 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille PONTHIEU-MEURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Anne-Albertine-Françoise-Joséphe MEURISSE, veuve de M. Florentin-Joseph PONTHIEU, décédée à Wattrelos, le 19 janvier 1888, à l'âge de 82 ans et 7 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures, au hameau du Becq — L'Obit du mois sera célébré le lundi 20 février, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LARIVIÈRE-VERSCHAEVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léopold-Joseph LARIVIÈRE, peintre décorateur, sergent-fourrier au corps des sapeurs pompiers de Roubaix, veuf de dame Julie VERSCHAEVE, décédé à Roubaix, le 20 janvier 1888, dans sa 55e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Redoute, 97, à 3 h. 1/4.

Un Obit Solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Simon DUPONT, plafonneur, époux de Dame Rosalie HASSEBROUCK, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1887, dans sa soixante-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Reine-Victoire DAUMERIE, veuve en premières noces de M. Ferdinand BELIN, épouse de M. Jean-Baptiste LECLERCQ, voiturier, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1887, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 janvier 1888 à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie SADIN, décédé à Roubaix, le 16 décembre 1887, dans sa 79e année, administré des Sacrement de notre mère la Sainte Eglise. — L'